

la commission, se révèle indispensable, serait précisément de suivre, d'instruire et de poursuivre les procès concernant la sécurité de l'Etat. Nous vous rappelons que c'est ce qui avait déjà été fait pendant la guerre 1914-1918, où M. le juge Baeschlin avait été commis. Il est certain que les occupations courantes et administratives du procureur général de la Confédération absorbent déjà normalement tout son temps et il est difficilement concevable qu'il puisse consacrer de surcroit toute son activité à ces procès extraordinaire, généralement délicats et compliqués.

Votre commission a dû se rendre compte que toutes les autorités intéressées: département, Tribunal fédéral, Ministère public, étaient d'accord sur le but à atteindre et sur la nécessité d'une amélioration. Etant donnée cette bonne volonté commune, il ne sera certainement pas difficile d'aboutir à un résultat et c'est pourquoi votre commission vous présente le postulat suivant que le chef du département de justice et police a déclaré accepter bien volontiers: (Voir page 252.)

Bundesrat von Steiger: Wir nehmen das Postulat ohne weiteres an. Die Verhandlungen mit dem Bundesgericht sind bereits im Gang.

Das Postulat wird widerspruchlos angenommen.

Le postulat est adopté sans opposition.

Politisches Departement. Berichterstatter: Hr. Büchi.

A. Abteilung für Auswärtiges.

Département politique. Rapporteur: M. Büchi.

A. Division des affaires étrangères.

Büchi, Berichterstatter: Zum Abschnitt "Abteilung für Auswärtiges" ist zusätzlich zum Bericht zu sagen, dass unsere Beziehungen zum Ausland, allgemein gesprochen, korrekte sind. Unser Standpunkt ist der streng neutrale. Es ist auch bisher gelungen, diesem Nachachtung zu verschaffen, obschon wir denselben oft mit Entschiedenheit vertreten müssen. Die politische und militärische Situation wird ausser der wirtschaftlichen, die hier nicht in Frage steht, mit der Verlängerung und Ausdehnung



des Krieges aber unzweifelhaft immer ernster; dessen müssen wir uns bewusst sein.

Zu Ziffer 4 betreffend die sog. Erneuerungsbewegungen im Ausland nahm die Geschäftsprüfungskommission Kenntnis von einer Mitteilung des Bundesrates, dass die diplomatischen Bemühungen für Besserung dieser Verhältnisse bisher noch keine die Eidgenossenschaft befriedigenden Ergebnisse gezeitigt haben. Sie gibt der Meinung Ausdruck, dass eine nachhaltige Fortsetzung dieser Bemühungen im Interesse der Aufrechterhaltung korrekter gegenseitiger Beziehungen auf die geschlossene Unterstützung des Parlamentes und des Volkes rechnen kann.

Die Verletzung unserer Neutralität durch fremde Flugzeuge hat in der letzten Zeit, wohl beeinflusst durch unsere energischen Vorstellungen, praktisch aufgehört.

Nachdem Herr Minister Vieli den Gesandtschaftsposten in Rom angetreten hat, hat der frühere Geschäftsträger, Herr Micheli, nach sehr guter Lösung seiner delikaten Aufgaben, einen Erholungsurlaub erhalten. Ueber seine weitere Verwendung wird später ein Entschluss gefasst werden.

In den besetzten Staaten Europas mussten unsere Gesandtschaften, wie bekannt, aufgehoben werden. Es fielen dort aber auch viele unserer Konsulate weg. Die Verbindung mit den Schweizern in diesen Staaten gestaltet sich deshalb oft schwierig.

Beim Völkerbund sind nur noch ca. 90 Angestellte in Genf verblieben. Es ist aber erfreulich, festzustellen, dass die internationalen Unionen im Gegensatz zu 1914-18 noch funktionieren.

Das Internationale Rote Kreuz wirkt als eine absolut unabhängige Organisation in äusserst segensreicher und verdankenswerter Weise. 80 % seiner Einnahmen kommen aus der Schweiz. Die Eidgenossenschaft selbst hat drei Millionen Franken hierzu beigesteuert.

Hinsichtlich des Postverkehrs ist darauf hinzuweisen, dass derselbe vermehrten Schwierigkeiten begegnet. Alle aus-

und eingehende Post wird von den kriegsführenden Staaten censuriert weiter und zum Teil sehr langsam befördert.

Unser ziviler Luftverkehr durch die Swiss-Air beschränkt sich nur noch auf die Linie Dübendorf-Stuttgart. Alle Anstrengungen, um direkte Post- und Luftverkehrsverbindungen mit Uebersee zu erhalten, schlugen bisher fehl.

Bezüglich unserer finanziellen Interessen im Ausland sind grosse Störungen im Verkehr mit verschiedenen Staaten vorhanden.

Durch die Blockierung unserer Guthaben in den Vereinigten Staaten sind auch viele Schweizer stark geschädigt worden. Diese Blockade wurde sogar in bezug auf bestimmte Finanzforderungen noch verschärft. Die bisher gepflogenen Verhandlungen haben noch keine Lockerung ergeben.

Aehnliches gilt auch für vom Ausland durchgeführte Requisitionen und die ausgegebenen schwarzen Listen.

Verschiedene Länder, mit welchen wir leider kein Doppelbesteuerungsabkommen abgeschlossen haben, sind zur Besteuerung der Einnahmen von Schweizern, die hier in der Schweiz wohnhaft sind, übergegangen. Man ist auch hier auf dem Verhandlungswege bestrebt, diesbezüglich eine Lösung zu finden, wodurch diese auf Grund unserer Verfassung unzulässigen Doppelbesteuerungen in Wegfall kommen. Bisher ist aber diesbezüglich kein Resultat erzielt worden.

Die Geschäftsprüfungskommission schlägt Ihnen vor, diesen

Abschnitt des Berichtes des Politischen Departementes zu genehmigen.

M. Rusca (Locarno): Il y a un point du rapport du département politique sur lequel je voudrais pour un moment attirer votre attention, celui qui est relatif aux intérêts privés des

Suisses à l'étranger, dans les circonstances créées par la guerre.

Le problème de la protection juridique des biens de nos compatriotes à l'étranger en particulier dans les pays frappés par les

dévastations et les ruines résultant des hostilités, présente

déjà, à mon avis, une grande gravité et il me paraît destiné à s'aggraver de plus en plus à l'avenir.

Par leur activité et leur travail, un grand nombre de nos compatriotes à l'étranger ont su accumuler des fortunes, des biens mobiliers et immobiliers, qui dans leur totalité représentent une grande valeur. D'après l'estimation sommaire qui en a été faite par notre département politique, cette valeur se monte à plusieurs centaines de millions. Or, ce capital, produit d'un dur labeur, d'épargnes et de privations, de sacrifices parfois inouïs, endurés par plusieurs générations de nos compatriotes, est en train d'être détruit, de disparaître sous les coups de plus en plus dévastateurs de la guerre. Il y a déjà des familles privées de toutes ou d'une grande partie de leurs ressources. N'ayant aucune responsabilité et ne prenant aucune part à la guerre, elles se trouvent de plus dans des conditions d'infériorité matérielle et juridique vis-à-vis des nationaux des pays qu'elles habitent.

L'évolution moderne de la guerre, les systèmes et les méthodes de la guerre totalitaire, tendant à la victoire militaire par l'épuisement de toutes les réserves de l'ennemi, en hommes et en biens, ont relégué dans le monde des souvenirs en train de s'effacer, les principes qui, des siècles durant, au cours de civilisations que nous nous obstinons à tenir pour moins parfaites et progressistes que la nôtre, avaient constitué une digue contre le déchaînement effréné des passions. Celui qui, de nos jours, oserait invoquer les principes de la conduite de la guerre communs à toute la civilisation européenne des XVIII^e et XIX^e siècles, et que Rousseau avait définis et proclamés avec tant de netteté, ne pourrait qu'attirer l'attention amusée du public. Qui, dans un monde où les civils - hommes et femmes, enfants et vieillards - sont frappés chaque jour et chaque nuit dans leurs biens, autant et même davantage que les militaires, voudrait aujourd'hui rappeler que la guerre n'est ou ne devrait être qu'une relation d'Etat à Etat, n'affectant que les forces militaires et n'atteignant directement les simples particuliers ni dans leur personne ni

dans leurs biens? S'il osait le faire, il risquerait d'être regardé comme un personnage tombé du ciel des rêveurs et des visionnaires.

Dès lors, la question de la protection des intérêts des personnes non-ressortissants de pays belligérants et qui se trouvent dans des pays en guerre, est devenue d'un grand intérêt pratique et elle réclame la plus grande attention. Ces étrangers, qui sont frappés autant que les nationaux, n'ont souvent aucune défense et aucune protection; ils sont placés dans des conditions d'infériorité quant aux possibilités de réparation des dommages qu'ils ont subis.

Certes, chaque Etat, en vertu de sa souveraineté sans limites, a la faculté de déterminer les droits privés dont il est disposé à concéder la jouissance et l'exercice à des étrangers. A défaut de dispositions plus favorables contenues dans les traités internationaux, ces étrangers ne peuvent invoquer une protection juridique pour les dommages qu'ils subissent dans leur personne et dans leurs biens que dans la mesure admise à leur égard par la loi interne.

Mais c'est là que l'action de nos autorités ainsi que de nos représentations diplomatiques à l'étranger doit intervenir, c'est là que leur devoir de protection des co-nationaux vivant hors de nos frontières se fait plus manifeste et plus urgent. Les voies et moyens à suivre pour assurer le plus de protection possible et les meilleurs résultats diffèrent selon les situations locales. Là où les circonstances le permettent, on pourra faire valoir la stricte application des traités qui assurent aux Suisses le même traitement qu'aux nationaux ou invoquer, quand il y a lieu, la clause de la nation la plus favorisée. Mais là où cette intervention n'est ni possible ni admise, il faut chercher d'autres moyens et d'autres voies afin que nos concitoyens, contraints de subir la loi commune et fatale de la guerre, ne soient pas privés de toute espèce de protection et de tout espoir de pouvoir un jour reconstruire leur foyer ou récupérer une partie de leurs biens.

Nous prenons acte avec beaucoup de satisfaction que quelques-uns des grands pays en guerre, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, traitent les ressortissants des pays non-ennemis, et par conséquent nos compatriotes, de la même façon et sur le même pied que leurs nationaux. Ils peuvent le faire non seulement grâce à un sentiment d'équité, mais aussi en vertu d'un système de prévoyance et d'assurance collective et obligatoire, qui répartit les dommages de guerre sur tous les contribuables et permet ainsi de ne pas en faire retomber tout le poids sur les épaules de ceux qui en souffrent directement. D'autres pays, tels que l'Allemagne, ont admis, à l'égard des Suisses établis dans leur territoire, les droits d'établissement, mais ils l'excluent pour les Suisses qui n'ont pas leur domicile habituel en Allemagne. Mais dans la plupart des pays en guerre ou qui sont le théâtre d'opérations de guerre, malgré les efforts de nos autorités, aucun arrangement permettant d'assurer aux sinistrés suisses les mêmes avantages qui sont accordés aux nationaux n'a été possible, ou alors les négociations à cet effet n'ont abouti qu'à des résultats bien minimes. Parmi nos compatriotes de l'étranger des centaines de malheureux qui en un instant se voient plongés dans la misère, qui n'ont aucun espoir d'obtenir une réparation même partielle, des dommages subis, tournent leurs regards vers leur patrie, pour demander un secours et une aide matérielle et morale. Ainsi que le Département politique le souligne dans son rapport, ces espoirs menacent d'être déçus. La charge qu'une réparation de tous les dommages subis par nos compatriotes dans les pays dévastés par la guerre demanderait et imposerait est trop lourde pour permettre à la Confédération d'en assumer les risques. L'action d'entr'aide qui se manifeste au sein même de nos colonies à l'étranger est trop limitée pour apporter un soulagement sensible aux sinistrés. Avec le témoignage de la solidarité morale qu'elle apporte, elle peut permettre de franchir les premières

difficultés de l'existence de personnes qui sont souvent privées de tout. Elle ne peut cependant suffire à réparer, même partiellement, les dommages subis. Un appel à la charité et à la bienveillance des Suisses de la patrie, tout en mortifiant ceux qui devraient en profiter, ne servirait qu'à soulager une bien petite partie des souffrances. C'est là que le devoir de la communauté nationale et des autorités qui la représentent et la dirigent se fait sentir. Il faut multiplier les démarches, il faut activer les négociations afin que les Suisses sinistrés obtiennent le même traitement que les nationaux du pays qu'ils habitent. Pour réussir dans ces efforts, on doit avoir recours à tous les moyens de persuasion et, s'il le faut, rappeler aux autorités des pays avec lesquels on négocie, non seulement les principes de l'équité et une juste notion des droits des étrangers qui, par leur travail, contribuent à la prospérité et à la défense économique du pays où ils vivent, mais aussi les services que, par ses œuvres, la Suisse rend à toutes les nations en guerre, sans distinction. Là où ces moyens de persuasion ne sont pas suffisants à obtenir les résultats visés, il faut persévérer dans la voie suivie en introduisant la clause de la réciprocité et en revisant, s'il le faut, la situation des étrangers dont l'Etat d'origine refuserait aux Suisses l'égalité de traitement.

Il ne s'agit pas de représailles, mais de la stricte application d'un principe de justice et d'équité, du principe de réciprocité qui veut que nos co-nationaux ne soient pas placés dans une condition moins favorable que les étrangers chez nous. Personne n'aurait le droit de se plaindre si nous faisions jouer ces principes et ces moyens dans nos négociations. Mais il est à prévoir que les négociations en cours et celles qui pourront être entreprises à l'avenir n'aboutiront pas toutes aux résultats espérés et voulus, que trop de résistances s'opposeront à nos justes aspirations et revendications. D'autre part, même si elles aboutissaient, leurs résultats pratiques ne pourraient qu'assurer une réparation partielle des dommages subis et, si l'on tient compte des dévaluations des monnaies, bien inférieure à ce qui serait

nécessaire pour permettre à nos co-nationaux de rétablir leur fortune et d'assurer la reprise de leur activité économique. De son côté, la Confédération, qui ne peut assumer la charge trop lourde pour ses finances de la réparation des dommages en question, pourrait peut-être intervenir pour donner une aide efficace, par un système d'assurance obligatoire, répartissant sur tous les Suisses à l'étranger le poids des charges dérivant des dommages de guerre qui ne peuvent pas être réparés d'une autre façon.

La Confédération, les cantons, nos colonies à l'étranger, les institutions d'entr'aide pourraient intervenir pour augmenter les fonds de la Caisse ou des caisses d'assurance chargées de réparer ces dommages. Ce moyen d'intervention, qui répartirait les frais et les risques sur un grand nombre d'institutions et de personnes, ne blesserait en aucune façon les intéressés et constituerait une manifestation pratique et généreuse de la solidarité confédérale. Je confie à nos autorités fédérales l'examen de cette suggestion.

Mais puisque j'ai la parole permettez-moi d'exprimer certaines idées qui me sont chères à propos de notre politique extérieure. On ne peut et l'on ne doit aborder un tel sujet qu'avec la plus grande prudence, un sens aigu des responsabilités, le plus vif souci de ne rien dire qui puisse nuire aux intérêts nationaux. Les principes de notre politique étrangère qui nous ont constamment guidés à travers toutes les vicissitudes de l'Europe sont clairs et simples. Ils sont bien connus.

Ils ont été proclamés avec tant de précision et de netteté par nos autorités politiques et militaires, et ont été suivis avec tant de fermeté et de fidélité que personne ne pourrait en douter. Neutralité armée, volonté de sauvegarder et de défendre, s'il le faut, par les armes et de toutes nos forces, notre intégrité territoriale et notre indépendance politique contre toute atteinte, d'où qu'elle vienne: tels ont été, tels restent pour aujourd'hui et pour demain, les principes

d'une politique étrangère qui ne connaît ni les rêves de la conquête ni les appétits de l'expansion, auxquels on donne volontiers l'appellation d'"espace vital". Mais qu'il me soit permis de souligner que la neutralité, telle que nous la concevons, ne doit et ne peut signifier ni un esprit stationnaire, ni une habitude d'insouciance, ni une tendance à ne rien voir de ce qui se passe autour de nous et à ne rien prévoir de ce qui se passe en dehors de nos frontières. Certes, placés en dehors du combat qui dévaste les nations et les continents, jouissant comme par un miracle du grand bienfait de la paix, notre pays ne doit pas prétendre donner des leçons ou imposer des conseils. Une attitude de réserve, voire de modestie, s'impose non seulement aux hommes politiques responsables, aux partis, aux organisations de toute espèce, à la presse, mais aussi à chaque citoyen. Les événements auxquels nous assistons avec angoisse sont si tragiques que personne ne peut se permettre un geste ou un mot de légèreté et d'irréflexion, qui puisse blesser l'amour-propre, le patriotisme, voire le fanatisme de ceux qui au nom d'un idéal, même d'une erreur, d'une fausse imagination de l'esprit, tombent sur les champs de bataille, s'engloutissent dans les mers ou périssent dans les villes meurtries par les bombardements. Des mots et des gestes pareils constituerait un outrage aux êtres humains qui tombent par centaines de milliers, un manque de goût, une méconnaissance de nos priviléges et des devoirs qui en découlent, en même temps qu'une éclatante offense au sens moral. Heureusement, nous pouvons affirmer avec orgueil que dans son immense majorité, le peuple suisse a su garder une ligne de réserve et de dignité qui est la preuve de sa maturité politique. Au cours d'événements destinés à passionner et à échauffer les esprits il a su garder une appréciable modération de langage et tout en ne renonçant pas à ses sentiments profonds, je dirai même à ses passions, il a su faire preuve de retenue et d'équité dans ses jugements. Dans son ensemble, notre presse n'a eu besoin d'aucune censure préventive ni d'aucune intervention pour rester fidèle ainsi qu'à cette liberté d'opinion qui, dans

des circonstances pareilles, est plus que jamais un devoir pour tout homme libre, à un sens aigu de dignité, de gravité, de sobriété.

Mais tout cela étant admis, il ne nous reste pas moins un autre devoir à remplir; celui de n'être pas absents là où se forgent les destinées de l'Europe, peut-être pour un très long avenir. Nous ne pouvons pas rester étrangers au sort de l'Europe, à la structure et à la civilisation futures de notre continent. Le voudrions-nous que cela ne nous serait pas possible! Après presque quatre ans de guerre, le jour approche où les forces de raison, de justice, de civilisation, de paix, devront s'affirmer contre celles de la déraison, de l'injustice, de la guerre, le jour où les énergies morales devront prévaloir sur le cynisme de la force brutale. Ce jour-là, la Suisse ne pourra ni ne devra rester neutre, neutre dans la paix et dans l'œuvre de reconstruction comme elle l'a été au milieu de la guerre et des ruines. Elle aura son mot à dire, elle devra faire entendre sa voix. Je sais bien que l'heure n'est pas propice à parler de solidarité européenne, de collaboration internationale, de cette Société des Nations que tant de gens se sont plu à couvrir de railleries et de sarcasmes après lui avoir offert l'encens de la flatterie la plus intéressée. Et, pourtant, notre civilisation, si elle ne veut pas périr à jamais, ne peut se passer, dans un avenir plus ou moins rapproché, de ces formes de vie et de collaboration internationales. Les invoquer, contribuer de toutes nos forces à les réaliser, c'est pour nous un devoir et un honneur. Ai-je besoin de vous rappeler les paroles prononcées autrefois dans cette même enceinte par celui qui a dirigé notre politique étrangère pendant tant d'années. "Les raisons de vivre de la Suisse sont dans le respect du droit, dans le culte de la solidarité. Placée devant une humanité sanglante et meurtrie, la Suisse ne peut rester passive; si elle le restait, elle renierait les raisons les plus profondes de sa constitution et de son histoire."

Si nous voulons garder les sympathies dont nous avons vécu et qui nous sont encore nécessaires, si nous voulons demeurer fidèles à nos raisons de vie, nous ne pouvons rester à l'écart, nous isoler dans un esprit casanier. Le jour - j'espère non éloigné - où l'idée de la Société des Nations et celle de la solidarité européenne s'imposeront de nouveau aux coeurs généreux, aux esprits clairvoyants, aux peuples fatigués des horreurs et de la vanité de la guerre, ce jour ne pourra pas nous trouver absents, neutres vis-à-vis de la paix et de la reconstruction.

Mais pour n'être pas absents, pour pouvoir apporter dans les conférences et dans les assemblées internationales une parole méditée de sagesse, nous devons nous préparer à temps, étudier les formes de la solidarité et de la collaboration futures, prévoir les moyens qui pourront les garantir et les assurer.

C'est une tâche à laquelle nous ne pouvons, nous ne pourrons pas nous soustraire, et sur laquelle je me permets d'attirer l'attention de nos autorités et de mes collègues. Aucun pays peut-être n'est placé dans une situation meilleure pour la remplir. Il est un exemple de l'union, dans l'harmonie et la concorde, de peuples pourtant divers par leur origine, leur langue, leurs coutumes, leurs traditions, leur tempérament. Il peut être le germe de la future unité européenne, de la future, plus viable et plus efficace Société des Nations.

Permettez à un Suisse du Tessin, qui a toujours gardé, au fond de son cœur, avec un attachement filial constant à son pays, un très vif sens d'italianité et un amour ardent de la culture et de la civilisation italiennes, de conclure en vous remémorant les paroles qu'un grand réfugié italien, Mazzini, adressait à notre peuple, il y a plus de cent ans. "Votre drapeau - s'écriait-il - est le drapeau de l'Europe à venir." Rappelons-nous le langage de ce grand Italien dont la pensée est plus vivante que jamais, qui sut joindre au patriotisme le plus ardent,

un sens aigu des réalités européennes et de la solidarité internationale. Rappelons ce qui peut être un symbole, non pour en faire le motif d'une vantardise de mauvais goût, ni pour rester inactifs au milieu de la tempête, dans l'attente des événements, mais pour agir, pour nous rendre dignes du monde nouveau qui s'enfante dans la douleur et dans le sang, pour apporter, quand la grande tuerie aura pris fin et l'heure de la paix aura enfin sonné au cadran de l'histoire, quelques idées, quelques plans, quelques suggestions à la reconstitution politique, économique, morale, à la reconstruction des choses et des esprits, à la création d'une Europe nouvelle, d'un monde nouveau.

Ainsi seulement nous aurons le droit d'être fiers de notre passé et de nos traditions, ainsi seulement nous aurons accompli notre devoir envers notre petite patrie et envers celle qui sera, nous l'espérons, notre plus grande patrie commune de demain, l'Europe.

Meierhans: Im Bericht des Politischen Departementes ist die Frage der Pressebeziehungen zum Ausland ganz kurz gestreift. Es heisst da, das Politische Departement hätte der Frage unserer Pressebeziehungen zum Ausland seine ernsteste Aufmerksamkeit geschenkt, sie sei zu wiederholten Malen Gegenstand von Vorstellungen gewesen. Auf diese zwei Sätze beschränkt sich der Bericht über unsere Pressebeziehungen zum Ausland.

Wer im Jahre 1942 Gelegenheit hatte, diese Beziehungen zum Auslande näher zu verfolgen, ist vielleicht etwas erstaunt über die lapidare Kürze dieses Berichtes; denn es haben sich da immerhin einige Dinge ereignet, von denen man annahm, sie würden auch im Bericht des Politischen Departementes ihren Niederschlag finden. Es gab sogar im Jahre 1942 eine grosse Presseaffäre mit dem Ausland.

Sie erinnern sich vielleicht noch daran, dass am 14. Oktober letzten Jahres der deutsche Gesandte Schmidt an der Pressekonferenz des Auswärtigen Amtes in Berlin in einer

Nebenbemerkung die Haltung der Schweizer Presse kritisierte, heftig kritisierte und sogar jene furchtbaren Drohungen aussprach, die dahin gingen, es sei in Europa für jene Schweizer kein Platz, die es gewagt hätten, das deutsche Regime zu kritisieren, diese Schweizer könnten dann nachher nach Asien auswandern, oder am besten wäre es, man würde sie gleich ins Jenseits befördern.

Hätte das irgendeiner gesagt, so würde es sich gar nicht verloht haben, darauf zurückzukommen. Aber der Mann, der gegenüber Schweizern an einer internationalen Pressekonferenz in Berlin diese Drohungen auszustossen wagte, war immerhin der Chef der Pressekonferenz des deutschen Auswärtigen Amtes.

Sie kennen die Reaktion der schweizerischen Presse. Sie hat etwa vor diesen Drohungen nicht gekuscht, sondern zu ihrem Lobe muss es auch gesagt werden, sie hat sich manhaft gegen diese Drohungen gewendet und erklärt, sie lasse sich ihre Haltung in bezug auf andere Dinge nicht von irgendwem vorschreiben, und die Schweiz sei vorläufig noch eine unabhängige und freie Nation, über deren Angehörige man nicht von Berlin aus verfügen könne, ob sie ins Jenseits oder in die Steppen Asiens zu befördern seien.

Aber der Gesandte Schmidt hat sich nicht darauf beschränkt, diese Drohungen auszusprechen, sondern hat am folgenden Tage in einer zweiten Konferenz versucht, den üblen Eindruck, der ihm offenbar sofort gemeldet worden war, zu verwischen, indem er es unternahm, den Nachweis zu erbringen, dass die schweizerische Presse in diesen Fragen eine Haltung eingenommen habe, die eben zu diesen Drohungen Anlass geben könne. Er hat die schweizerischen Behörden aufgefordert, die Neutralität der schweizerischen Presse unter allen Umständen durchzuzwingen, d.h. zur Durchführung zu bringen.

Man ist erstaunt, dass man über diesen gravierenden, m.E. den gravierendsten Fall in der Frage der Pressebeziehungen zum Ausland, kein Wort im Bericht findet. Ich nehme an, das sei vielleicht darauf zurückzuführen, dass die Erledigung dieses Falles in das Jahr 1943 gefallen sei, aber das erklärt nicht restlos, warum man überhaupt darüber hinweggegangen ist.

Im Jahre 1942 haben sich dann aber noch andere Pressebeziehungen zum Ausland geändert, nämlich in bezug auf Frankreich. Wir haben heute mit Frankreich genau den gleichen Zustand wie mit Deutschland, d.h. die Schweizerpresse kann nicht mehr in dieses Land gelangen, die Schweizer in Frankreich sind pressepolitisch genau so abgeschnitten von ihrem eigenen Land wie die Schweizer in Deutschland. Das ist ein Zustand, der bei jahrelanger Dauer zu ernsthaften Schädigungen führen müsste. Diese Schweizer sind auch geistig, intellektuell von ihrem Land immer mehr abgeschnitten, das umso mehr, als ja auch die Beziehungen zu ihrem Heimatland über das Radio verunmöglicht werden, weil das Abhören fremder Sender mit Todesstrafe bedroht ist. Aus diesem Abgeschnittensein von ihrem Heimatland erklärt sich ohne weiteres, dass gewisse andere Einflüsse umso stärker zur Geltung kommen können. Wenn wir dazu gekommen sind, uns auf autonomem Wege gegen die geistigen Landesverräter, die sich im Ausland aufzuhalten und in unseren Kolonien ihr Wesen treiben, vorzugehen, so nicht zuletzt deshalb, weil die Gefahr dieser Landesverräter in unseren Kolonien umso grösser ist, je mehr unsere Leute von unserer eigenen Presse vollständig abgeschnitten sind. Die Zeit hat gezeigt, dass das Schweizervolk viel besser und richtiger sah in die Pressebeziehungen zum Ausland als gewisse Behörden. Das Schweizervolk hat mit Nachdruck in diesen Kriegsjahren den Grundsatz aufrecht erhalten, dass mit Bezug auf die Verteidigung unserer demokratischen Einrichtungen, unserer Freiheit und Unabhängigkeit, der Presse unbedingt eine gewisse Freiheit zuerkannt werden muss und dass wir es nicht vom Ausland abhängig machen lassen können, ob nun diese Verteidigung der demokratischen Freiheitsrechte dort gefalle oder nicht. Die Ereignisse haben gezeigt, dass jene 200 eigenen Landsleute, die seinerzeit einen schärferen Eingriff des Bundesrates gegen die Presse forderten, ins Unrecht gekommen sind. Das Schweizervolk hat in seiner manhaftigen Haltung das Richtige getroffen, jedenfalls besser als jene, die uns empfahlen, möglichst still zu sein. Nein, die demokratischen Rechte und Freiheiten müssen verteidigt werden,

und sie können auch durchaus verteidigt werden durch eine Presse, die es wagen darf, unsere Grundsätze zu verkünden.

Wir freuen uns darüber, dass die Intentionen jener 200, die auch einmal hier erwähnt werden dürfen, die dem Bundesrat Ratschläge gaben, welche zum Defaitismus hätten führen müssen, vor der Geschichte vollständig Unrecht bekommen haben.

In unseren Beziehungen zum Ausland wäre noch ein dritter Punkt zu erwähnen, der auch für die Presse von Bedeutung ist, das ist die Kontrolle der Korrespondenz, die nach der Schweiz geht aus neutralen Ländern. Wir haben heute den Zustand, dass z.B. Briefe aus Schweden, einem andern neutralen Land, die über Deutschland gehen, in Deutschland geöffnet, dort zurückgehalten, wochen- und monatelang nicht befördert werden. Unsere Beziehungen zu Schweden sind also vollständig unter deutscher Kontrolle. Es heisst, dass sei gegen die internationalen Abmachungen, die früher einmal Geltung gehabt hätten. Wenn also unsere Briefe aus einem andern neutralen Land für die Schweiz bestimmt, geöffnet werden beim Transit durch ein anderes Land, das ist doch sicher ein Zustand, der auch unsererseits zu Vorstellungen Anlass gegeben hat. Aber man findet auch darüber im Bericht keine Erwähnung, obschon das selbstverständlich doch von Bedeutung ist. Ich bin der Auffassung, dass alle diese Schikanen in pressepolitischen Beziehungen nicht unbeanstandet bleiben dürfen, dass sogar daran gedacht werden müsse, Repressalien zu ergreifen. Ich sehe nicht ein, warum man unsere Korrespondenz aus Schweden vollständig unter Kontrolle stellt, während deutsche Korrespondenzen nach Italien unbehelligt bleiben. Es ist zwar nicht sicher, ob man eine Milderung des Regimes dadurch herbeiführen würde, aber auf jeden Fall erreicht man nicht sehr viel, wenn man glaubt, man müsse allzu nachgiebig sein. Ich begreife sehr wohl, dass wir keineswegs die einzelnen Mittel anwenden dürfen und sollen, die wir selbst, wenn sie gegen uns angewendet werden, auch gegen die internationalen Gebräuche verstossend empfinden. Aber ich bin der Auffassung, dass man in dieser Beziehung jedenfalls etwas anders auftreten

könnte und müsste, um die Interessen der Schweiz zu schützen.

Im Bericht des Politischen Departements findet sich auch eine Stelle in bezug auf finanzielle Angelegenheiten, über die ich noch ein Wort verlieren müsste. Es heisst dort, es seien Fälschungen von Affidavits vorgekommen, durch die eine Schädigung des schweizerischen Ansehens im Ausland befürchtet werden müsste, und die Schweizerische Bankervereinigung hätte im Einvernehmen mit dem Politischen Departement Vorarbeiten für eine einheitliche Regelung des Affidavitwesens in der Schweiz getroffen. Diese Fälschungen von Affidavits, die erwähnt werden, sind nicht durch die Schweizerische Bankervereinigung aufgedeckt worden, sondern durch die Volkswirtschaftsdirektion des Kantons Zürich. Wir wollen gern anerkennen, dass nach der Aufdeckung dieser Fälschungen energisch durchgegriffen worden ist, dass sich auch die Gerichte mit den Fälschern dieser Affidavits befassen und jene, die das Ansehen und mehr als das, auch die Interessen der Schweiz im Ausland gefährdet haben, fassen.

Eine andere Bemerkung finanzieller Art findet sich in bezug auf die Türkei. Es ist dort die Rede von einer türkischen Vermögenssteuer, die auch für unsere Landsleute so ausgebaut sei, dass sie zu Vorstellungen unserer Gesandtschaft in Ankara geführt hätten. Man wäre vielleicht auch da dankbar gewesen, wenn man nähere Angaben erhalten hätte über die Auswirkung dieser türkischen Vermögenssteuer für unsere Landsleute.

Ich wäre dem Chef des Politischen Departements dankbar, wenn er dem Rat vor allem in bezug auf die Erledigung der Affäre mit dem Gesandten Schmidt noch einige ergänzende Auskünfte geben könnte.

S ch m i d - Oberentfelden: Der Abschnitt, den wir hier im Geschäftsberichte behandeln und der unsere Verhältnisse zum Ausland betrifft, ist ein unerfreuliches Kapitel. Die Schwierigkeiten, denen unsere Beziehungen zum Ausland heute begegnen, hängen natürlich mit dem Krieg und mit gewissen politischen Verhältnissen zusammen. Es ist verständlich, dass man versucht, über solche Schwierigkeiten etwas rasch hinwegzugehen und den Bericht sehr summarisch zu gestalten. Ich halte aber dafür, dass dies im Interesse unseres Landes und vor allem im Interesse der

Aufklärung unseres Volkes nicht richtig ist. Man macht sich im Volke draussen sehr viele, zum Teil unrichtige Begriffe über das, was der Bundesrat tun kann und was er nicht tun kann. Man nimmt im allgemeinen an, dass der Bundesrat weit mehr für die Schweizer im Ausland tun könnte, als tatsächlich geschieht. Man ist der Auffassung, dass der Bundesrat im grossen und ganzen die Ausländer, die bei uns wohnen, ausserordentlich gut behandelt und es zulässt, dass die Schweizer, die im Ausland wohnen, schlecht behandelt werden. Man schliesst daraus, dass es dem Bundesrat am Willen fehle, so für unsere Schweizer einzustehen, wie es notwendig wäre. Wenn man nun einen Geschäftsbericht hat wie den vorliegenden, der in summarischer Weise berichtet - über alle Schwierigkeiten möglichst kurz und nichtssagend - wird das Gefühl im Volke draussen, dass der Bundesrat weit mehr tun könnte, verstärkt. Das liegt aber nicht im Interesse unseres Landes und nicht im Interesse der Behörden und auch nicht im Interesse der Aufklärung.

Wir sind nicht in der Lage, in der Presse so eingehend über die auswärtigen Verhältnisse zu berichten, wie das wünschenswert wäre, weil man logischerweise heute auf dem Gebiete der Aussenpolitik ein gewisses Mass halten muss und die Schwierigkeiten, die die Behörden laufen, nicht noch vermehren soll. Aber ich bedaure es, dass man im Bericht des Politischen Departements in dieser verhältnissmässig summarischen und wenig oder nichtssagenden Weise berichtet. Hier wäre nun der Anlass, einen wirklichen Rechenschaftsbericht dem Parlament und dem Volk zu erstatten und das Volk über alle Schwierigkeiten, die wir in unserem Verkehr mit dem Ausland laufen, etwas eingehender zu unterrichten, vor allem aber auch den schweizerischen Standpunkt, den Standpunkt eines souveränen Staates, darzulegen. Wenn wir auch als kleiner Staat, der nicht über sehr grosse Machtmittel verfügt, nicht in der Lage sind, unsere Ansprüche durchzusetzen und den Schweizern im Ausland das zu sichern, was ihnen von rechtswegen und auf Grund der bisherigen internationalen Abmachungen zukommt, so darf man doch nicht darauf verzichten, diese Ansprüche auch in der Oeffentlichkeit immer und immer wieder geltend zu machen.

Die beiden Herren Vorredner haben schon auf dieses Verhältnis hingewiesen und gewisse Tatsachen dargelegt. Ich möchte in diesem Zusammenhang darauf aufmerksam machen, dass zwar im Rechenschaftsbericht verschiedenes über die Schwierigkeiten gesagt wird. So wird z.B. unter IV, Politische Angelegenheiten, Ziff. 2, über die Intensivierung des Luftkrieges und über die Gefahren, die dadurch für unsere Landsleute im Ausland entstehen, kurz berichtet. Es wird gesagt, dass beklagenswerte Verluste eingetreten sind, dass sie aber nicht sehr hoch seien, und es wird dann darauf aufmerksam gemacht, dass auch die Schäden an schweizerischen Vermögenswerten leider sehr zugenommen hätten, speziell in Deutschland und Italien. In Ziff. 5 wird darauf aufmerksam gemacht, dass im Berichtsjahr dem Departement wiederum einige, freilich nicht sehr zahlreiche Internierungs- und Ausweisungsfälle von Schweizern in kriegführenden oder besetzten Ländern gemeldet worden seien. Auch Verhaftungen sind vorgekommen. In vielen Fällen gelänge es den Bemühungen unserer Auslandsvertretungen, die Aufhebung der verfügten Massnahmen ganz oder teilweise durchzusetzen. So wichtig es ist, dass wir über alle wirtschaftlichen und finanziellen Schädigungen orientiert werden - es ist speziell unter Ziff. 3 darüber einiges gesagt -, so ist doch noch viel wichtiger, dass wir über das Los der Schweizer im Ausland auf dem laufenden gehalten werden. Ich bedaure es deshalb, dass man von den Verhaftungen, Internierungen und Ausweisungen von Schweizern aus kriegführenden und besetzten Ländern nur in dieser summarischen Art und Weise berichtet. Was hier geschrieben steht, wird selbstverständlich auch im Ausland gelesen und dort zweifellos den Eindruck machen, als ob es den schweizerischen Behörden als eine Bagatellsache erscheine, was im Ausland geschieht. Das ist nun aber tatsächlich nicht der Fall. Ich bin persönlich davon überzeugt, dass auch das Politische Departement und der Bundesrat alle diese Fälle nicht als Bagatellsachen betrachten, sondern dass sie die Interessen der Schweizerbürger im Ausland, soweit es ihnen möglich

ist, speziell in Fällen, wo diese Leute interniert, verhaftet oder bestraft werden, vertreten. Aber darüber sollte man auch im Bericht eingehend berichten. Es ist zu sagen, dass sich die Verhältnisse gerade im Jahre 1942 noch stark verschlimmert haben, dass beispielsweise die Ausreisemöglichkeiten aus Südfrankreich, das früher nicht besetzt war, sich in einer Art und Weise verschlimmert haben, dass es den Leuten überhaupt fast nicht mehr möglich ist, auch nur vorübergehend in die Schweiz zurückzukehren, dass sie bis zu einem gewissen Grade der Willkür ausgeliefert sind.

Ich verstehe es nicht, dass man darüber nicht eingehend berichtet und nicht erklärt: Wir haben die und die Massnahmen getroffen und unsere Rechtsansprüche geltend gemacht. - Ich gebe zu, man müsste vielleicht sofort beifügen, dass bis jetzt in dieser Sache kein Erfolg zu verzeichnen ist, aber trotzdem würde das Schweizer Volk sehen, dass der Bundesrat zum Rechten sieht.

Mein Vorredner, Kollege Dr. Meierhans, hat darauf aufmerksam gemacht, dass die Presseverhältnisse in Frankreich ausserordentlich unerfreuliche sind. Ich möchte das unterstreichen und wünschen, dass der Bundesrat uns über diese Verhältnisse einiges vor dem Ratte mitteilt und dass er uns auch darüber Auskunft gibt, in welcher Weise er die Ansprüche der Schweizer im Ausland, sagen wir in diesem Fall im besetzten Südfrankreich, aber auch in andern Staaten, verfolgt, wie er diese Interessen vertritt. Wir müssen ja feststellen, dass die Schweizer - wir haben das im Verlaufe des letzten Jahres immer und immer wieder getan - beispielsweise in Deutschland, sukzessive jeder Orientierung über die Schweiz entbehren müssen. Sie können die schweizerischen Zeitungen nicht mehr erhalten, während bei uns die Ausländer ihre Zeitungen ruhig beziehen können. Sie können das Radio nicht mehr hören. Der Briefverkehr wird starkzensuriert. Wir sind zwar ein kleiner, doch ein souveräner, ein neutraler Staat. Es ist daher Aufgabe des Bundesrates, alles zu tun, um die gleichen Rechte, die wir den Ausländern bei uns zubilligen, auch für die Schweizer im Ausland zu erwirken und das gegenüber dem Ausland immer wieder geltend zu machen.

Auf S. 88 des Berichtes wird u.a. über die materielle Lage unserer Mitbürger, besonders im fernen Osten, berichtet. Es wird gesagt, dass sie sich in düsterm Lichte zeige. Es würde mich sehr interessieren, einiges zu erfahren darüber, wie es den Schweizern auf den Philippinen oder in andern von den Japanern besetzten Gebieten geht. Was man vernimmt, ist ja sehr nichtssagend, und man hat bis jetzt keinen Einblick in die tatsächlichen Verhältnisse gegeben. Es ist sehr schön, dass die Schweiz auf dem Gebiet des Roten Kreuzes und der Hilfe für die Kriegsgefangenen tut, was ihr möglich ist, aber wir halten dafür, dass es auch eine nationale Aufgabe sei, was wir von den Bundesbehörden verlangen und dass es notwendig wäre, von ihnen Rechenschaft darüber zu erhalten, was sie für die Schweizer in den besetzten Staaten tun. Es scheint mir notwendig zu sein, dass wir wenigstens einmal im Jahr eine Orientierung darüber bekommen. Ich vermisste in der ganzen Berichterstattung, dass man uns darüber zu orientieren unterlässt.

Ich muss sagen: Es ist für den Bundesrat sehr schwer, auf diesem Gebiete genauen Bericht zu erhalten; denn in den besetzten Gebieten ist die Herrschaft der kriegsführenden Staaten eine so totale, dass auch der Bundesrat und seine Vertrauensleute sich nicht ohne weiteres über alles orientieren lassen können. Aber wir müssen im Interesse des Schweizervolkes darüber orientiert werden, was der Bundesrat versucht und tut, um immer wieder die Interessen der Schweizer, die sich in dieser unglücklichen Lage befinden, zu wahren, und was er tut, um gleiche Rechte für die Schweizer im Ausland zu erwirken wie diejenigen, die wir den Ausländern in der Schweiz zubilligen. Nur dann kann der Bundesrat das, was man im Volke draussen denkt, nämlich er tue nichts, entkräften. Ich möchte den Chef des Politischen Departementes bitten, dem Nationalrat eingehender Bericht zu erstatten über diese Dinge, als es im Berichte geschieht.

Präsident: Die Diskussion über den Geschäftsbericht zieht sich so in die Länge, dass Sie sich auf die Ausdehnung der Sitzung am Freitag bis zum Mittag gefasst machen müssen.

Bossi: Ich werde nicht schuld daran sein, wenn eventuell die Sitzung bis Freitag Mittag ausgedehnt werden muss.

Ich möchte nur eine ganz kurze Bemerkung in diesem Zusammenhang anbringen und speziell den Gedanken von Herrn Nationalrat Rusca in bezug auf die Behandlung der Schweizer in den kriegführenden Staaten unterstreichen.

Wir haben bekanntlich in der ganzen Schweiz, speziell im Kanton Graubünden, sehr viele Familien, die schon während Jahrzehnten, z.T. während Jahrhunderten, grosse Geschäfte im Ausland führten und noch führen, speziell in Italien und Frankreich. Ich erinnere nur daran, dass schon im 18. Jahrhundert in Venedig die Bündner allein in der Zahl von 700 ansässig waren, die dann aus Konkurrenzneid oder aus politischen Gründen auf einmal ausgewiesen wurden. Sie konnten dann allerdings ein Jahr später zurückkehren.

Nun hat es eine ganze Anzahl solcher Familien, die speziell durch Bombenabwürfe in Genua und Neapel, auch in andern Staaten, ihr ganzes Vermögen auf einmal verloren haben. Wir haben mit Genugtuung dem Geschäftsbericht entnehmen können, dass sich das Politische Departement grosse Mühe gab, um zu erwirken, dass die Schweizer im Ausland gleich behandelt werden wie die Inländer.

Ich möchte den Wunsch äussern, das Politische Departement möge sich nach wie vor bemühen, eine Gleichbehandlung in dieser Beziehung zu erwirken. Wenn das nicht gelingen sollte, wird die Eidgenossenschaft die Frage prüfen müssen, ob nicht in ganz besonders schweren Fällen diese aus eigenen Mitteln helfen solle.

Ich möchte noch die grosse Arbeit, die das Politische Departement und die Gesandtschaften und Konsulate im Ausland bewältigen, dankbar anerkennen. Ich glaube, wenn heute die internationale Stellung der Schweiz im Ausland allgemein anerkannt

und gewürdigt wird, so haben wir das nicht zum wenigsten dieser
erfolgreichen Arbeit des Politischen Departement und der schwei-
zerischen Gesandtschaften und Konsulate im Ausland zu verdanken.

M. Gottrret: J'ai eu l'honneur, au cours de la session de mars, de déposer une petite question au sujet des difficultés que rencontrent les frontaliers, c'est-à-dire les Suisses, propriétaires de terres cultivables et cultivées sur le périmètre de la frontière, en territoire savoisien, pour exploiter leurs biens-fonds.

Jusqu'en janvier 1943, tout propriétaire et agriculteur, muni d'une carte frontalière délivrée par l'autorité cantonale et portant la marque de contrôle du consul de France, circulait librement, en utilisant les passages douaniers, pour aller accomplir son travail. Or, il n'en est plus de même depuis le début de cette année, spécialement depuis environ 3 mois. Tel agriculteur qui possède une vigne, un verger, un jardin, des champs en face de chez lui, de son domicile, est contraint, par le cordon des douaniers et des soldats italiens, préposés à la garde et à la surveillance de la frontière, de faire souvent 10 à 12 km pour se rendre à son travail, étant donné que seuls certains points de passage, fort rares, lui sont permis. Il en est de même lorsqu'il s'agit de charrier des matériaux qui proviennent du Salève, les matériaux de construction notamment.

Je suis informé que des démarches ont été faites à Rome par notre légation, sur les ordres du département politique fédéral. Mais, jusqu'ici, ces mesures sont restées sans effet.

Je demande instamment à M. le chef du département politique, ainsi qu'à ses services compétents, de continuer leurs démarches et d'insister auprès de qui de droit pour que les agriculteurs suisses, les agriculteurs genevois frontaliers, puissent, selon les dispositions des traités et suivant un usage séculaire, aller et venir librement pour travailler leur terrain et en récolter les fruits sans gêne quelconque, car la situation actuelle est véritablement intenable.

M. Pilet-Golaz, conseiller fédéral: S'il m'est permis de m'associer aux regrets qui ont été exprimés par plusieurs collaborateurs, de ne pas avoir trouvé dans le rapport de gestion du département politique davantage de renseignements, je le ferai très volontiers. Soyez persuadés que nul plus que moi ne serait désireux de pouvoir s'exprimer sur toute chose d'une façon complète, dire ce que les autorités fédérales ont entrepris et obtenu à l'extérieur. Vous constateriez que leur activité a toujours été intense, constante, persévérente et, très souvent, couronnée de succès. Mais, comme la situation actuelle n'est pas définitive, stable, comme nous ne sommes pas encore rentrés dans des circonstances normales, que la guerre fait toujours et de plus en plus rage autour de nous, que nous savons que les difficultés d'hier ne sont rien en comparaison de celles d'aujourd'hui et peut-être celles d'aujourd'hui pas grand'chose à côté de celles de demain, nous devons naturellement éviter tout ce qui pourrait gêner nos efforts et compromettre leurs résultats. Or, des discussions prématuées seraient de nature à nous entraver.

C'est pourquoi nous devons nous imposer une discipline en faveur de l'intérêt général, non seulement de la discrétion, mais parfois du laconisme. Je ne conteste pas que le rapport du département politique soit laconique. J'ajoute simplement qu'il devait l'être. En ce moment surtout, nous n'avons pas à nous expliquer sur tel ou tel problème. Nous avons essentiellement à résoudre ces problèmes et c'est à quoi nous nous appliquons, sans nous dissimuler - et sans dissimuler, par vous, au peuple suisse - les très grosses difficultés auxquelles nous avons à faire face et que nous avons à surmonter.

D'innombrables négociations sont en cours pour quantité d'objets intéressant tous les domaines. Si nous voulions entrer aujourd'hui dans le vif du débat, pour chacun d'eux, non seulement M. le président pourrait allonger la session, mais nous risquerions encore et surtout de faire plus de dégâts que de travail utile.

A cet égard, n'oubliez pas que nous avons à compter non seulement avec les réactions de l'opinion à l'intérieur - il est tout naturel que vous y songiez, c'est votre rôle et, à votre place, j'en ferais autant - mais aussi avec l'opinion publique à l'extérieur, qui est souvent dirigée, inspirée, travaillée par la propagande. Il n'y a guère de paroles qui tombent de la bouche d'une personnalité politique quelque peu en vue sans qu'immédiatement on s'en empare, la triture, la déforme, pour en tirer un argument supplémentaire de propagande.

Je l'ai constaté la semaine dernière encore, après m'être exprimé au Conseil des Etats. Le lendemain, certain émetteur affirmait des vérités qui étaient en tout cas en contradiction avec celles que j'avais exprimées. Ce fut pour moi une raison de plus, si cela était nécessaire, de me montrer extrêmement prudent, non pas par désir personnel - je pourrais ouvrir tous mes dossiers, ce serait la meilleure façon de plaider ma cause - mais par souci des intérêts qui nous sont confiés. Vous comprendrez - et je suis sûr de votre approbation intérieure - que si dans la réponse que je vais donner aux diverses questions qui m'ont été posées, je garde une attitude réservée, ce n'est pas que nous ayons à cacher quoi que ce soit, parce que nous hésiterions à dire quoi que ce fût sur notre politique étrangère, mais bien uniquement pour rester mieux armé dans la défense de nos intérêts à l'extérieur.

Je voudrais, tout d'abord, liquider certaines petites questions qui, sans être secondaires, n'offrent cependant pas un intérêt capital. Je passerai ensuite à deux ou trois objets beaucoup plus importants.

M. Gottret a attiré notre attention sur les difficultés que rencontrent nos frontaliers, notamment dans la région de Genève, pour leurs relations avec la Savoie. Je pense qu'il n'aura pas beaucoup étonné tous ceux de ses collègues de Suisse allemande, habitués depuis longtemps à des difficultés de même ordre, plus grave peut-être, dans leurs relations avec notre voisin du nord.

Les rapports entre Genève et la Savoie sont restés relativement faciles jusqu'aux événements de l'automne passé et du printemps dernier. C'est alors qu'à Genève on s'est ressentis davantage des restrictions nouvelles. Mais nous pouvons assurer M. Gottret que nous faisons les efforts les plus persévérandts pour obtenir des allégements. Certains ont été déjà acquis, d'autres viendront. J'ajoute - et j'en suis heureux - que nous avons trouvé chez nos voisins du sud de la bonne volonté et de la compréhension. Mais il ne faut pas oublier que la situation de la France, car la Savoie est française, est fort complexe.

Il y a un gouvernement français et deux Etats qui occupent le territoire. Autrement dit, il y a au moins trois pouvoirs, sans oublier encore le pouvoir militaire, qui n'est pas le plus facile à persuader. Là, je constate que les gouvernements avec lesquels nous causons se heurtent, comme tous les gouvernements du monde, quelquefois, à des exigences militaires qu'ils n'arrivent pas immédiatement à satisfaire ou à écarter. C'est pourquoi il faut une certaine patience. Je prie M. Gottret, et avec lui les Genevois, d'avoir cette patience, leur promettant de mon côté de ne jamais me lasser de retourner à la charge.

M. Bossi est revenu sur un problème qui a été abordé également par M. Rusca: celui des dommages de guerre subis par nos compatriotes à l'étranger.

Nous n'en avons pas beaucoup parlé dans notre rapport de gestion parce que les dommages qui se sont produits en 1942 ne sont malheureusement pas, si je puis ainsi m'exprimer, les dommages les plus considérables: c'est vers la fin de 1942 et surtout en 1943 que les bombardements opérés dans divers pays d'Europe ont pris une intensité, une gravité qui a lieu de nous inquiéter beaucoup pour le sort de nos colonies, ce sort que non seulement je suis chaque jour avec attention, mais que je vis chaque jour avec émotion; je puis vous assurer que si quelquefois mes pensées paraissent se détourner de la vie intérieure du pays, c'est parce qu'elles sont de plus en plus accaparées, absorbées par les soucis de l'existence des Suisses à l'étranger et quand

je reçois comme dimanche ou lundi, la nouvelle que notre consulat de Düsseldorf est rasé - sans autre détail momentanément - et que je me dis: Est-ce que notre consul et ses aides, est-ce que nos compatriotes ont été tous frappés?, jusqu'à ce que certaines nouvelles plus rassurantes me soient parvenues, je suis de cœur et d'esprit beaucoup plus là-bas qu'ici. C'est peut-être un tort, mais c'est l'attachement que je porte à nos compatriotes de l'étranger qui m'y entraîne.

C'est vous dire que le problème des dommages de guerre a été retenu dès le début notre attention. Nous avons toujours cherché à assurer à nos compatriotes à l'étranger à peu près la protection que les nationaux recevaient eux-mêmes de leur Etat. Nous sommes parvenus sans trop de difficultés pour certains pays, avec plus de peine pour d'autres et là nous avons usé des armes que nous possédions ou que nous pouvions forger. C'est ainsi que nous avons introduit dans un certain nombre de décisions qui ont été prises la clause ou la condition de réciprocité, ce qui nous a permis de dire au dehors: "Si vous faites ceci, nous vous garantissons cela, mais si vous ne voulez pas vous préoccuper de nos concitoyens, ne nous demandez pas non plus de trop nous occuper des vôtres."

Cependant - et voyez comment un débat de ce genre est en somme délicat, parce que l'argument que je vais vous donner maintenant pourrait se retourner contre nous - n'oublions pas que ce que nous pouvons donner en Suisse aux étrangers, en Suisse, où nous sommes en paix, où nous vivons en paix, où nous mangeons en paix, où nous dormons en paix, n'est rien en comparaison de ce qu'il faut donner à nos concitoyens qui se trouvent à l'étranger dans les régions les plus menacées. La réciprocité est un argument de droit, mais les événements voudraient une réciprocité de fait qui n'est pas réalisée. C'est pourquoi nous n'avons pas toujours et partout obtenu ce que nous voudrions. Mais la difficulté la plus grande n'est pas là. Dans un certain nombre de pays, on ne fait pas pour les nationaux ce que nous

voudrions que l'on fît pour nos concitoyens: il y a des pays qui sont dans l'impossibilité - ce sont les circonstances sans doute qui les en empêchent - d'aller au secours de leurs propres citoyens, il faut comprendre qu'il leur est difficile d'aller, avant, au secours d'étrangers. Et je ne me fais pas d'illusions: nous ne pourrons pas compter que les dégâts que nos concitoyens subiront à l'étranger pourront être réparés et indemnisés totalement par l'étranger. Là, le principe de la solidarité nationale que nous invoquons si souvent devra jouer. Dans quelle mesure ...? Il ne m'appartient pas de le dire aujourd'hui. Si c'était dans la mesure de mon coeur, elle serait très grande, mais il y a aussi la mesure de nos possibilités financières. Le problème n'est pas seulement un problème politique, un problème diplomatique, c'est aussi un problème financier: il s'agit là non pas de quelques centaines de milliers de francs ou de quelques millions, il peut s'agir bientôt de centaines et de centaines de millions; c'est la raison pour laquelle, aussi longtemps que le Conseil fédéral n'a pas pris de décision, aussi longtemps que nos efforts à l'étranger n'ont pas amené un résultat que nous puissions considérer comme définitif, je ne voudrais pas engager le gouvernement. Je dis simplement que c'est un problème important que non seulement nous avons étudié mais dont nous avons préparé la solution depuis des mois déjà.

En Italie, une sorte de coopérative de nos concitoyens s'est constituée. Elle trouvera sa réplique, sous une forme un peu différente mais une réplique tout de même, en Suisse, pour que les ressources qui viennent de la métropole augmentent celles que l'on aura déjà recueillies dans la péninsule - vous n'avez qu'à lire le rapport de gestion; il va sans dire que si la solidarité spontanée ne suffit pas, la Confédération ne pourra pas oublier complètement ses fils à l'étranger.

M. Meierhans m'a également posé une question d'ordre matériel, c'est celle qui intéresse l'impôt prélevé sur les étrangers en Turquie - et je crois aussi dans une certaine

mesure sur les ressortissants turcs. J'ai hésité à dire "impôt" parce qu'il s'agit d'une contribution, d'une contribution considérable, d'une contribution qui, très certainement, dépasse ce que nous entendons chez nous par ce mot, d'une contribution qui risque d'excéder dans plusieurs cas les forces des contribuables, d'une contribution dont il n'est pas très facile de déterminer les principes et l'assiette, parce que les dispositions qui la régissent sont extrêmement souples et autonomes.

Nous nous en sommes préoccupés dès le début. Nous avons envoyé en Turquie des agents pour doubler les interventions et le travail de notre légation. Nous avons même prévu une aide de la part de la Suisse pour les contribuables de notre pays en Turquie. Jusqu'à présent, les résultats que nous avons acquis ne sont pas ceux que nous attendions, ils ne sont pas ceux sur lesquels nous comptons encore et nous nous sommes déjà posé à plusieurs reprises la question de savoir quelles mesures nous prendrions si, à un moment donné, certaines atténuations dans le prélèvement de cet impôt ne nous étaient pas assurées. Très prochainement une mission turque viendra à Berne. Je suis convaincu que ce problème fiscal sera débattu avec d'autres. C'est pourquoi je ne voudrais pas donner aujourd'hui des explications qui gêneraient nos négociateurs mais il est certain que là, la Turquie est allée, si je puis dire, à l'avant-garde de toutes les législations qui ont été adoptées jusqu'à maintenant en pareille matière.

M. Meierhans a parlé aussi des difficultés de presse que nous avons avec l'étranger. Il a attiré notre attention non seulement sur celles qui se sont élevées l'an dernier entre l'Allemagne et nous, mais sur celles qui s'élèvent également entre la France et nous. Il nous a parlé également de la censure postale. C'est ce petit point que je voudrais liquider d'abord.

Il est incontestable que la correspondance, non seulement celle qui vient de pays en guerre en Suisse ou qui va de

"j'ouvre" Suisse en des pays en guerre, mais aussi celle échangée entre des pays neutres, est soumise à la censure, ce qui est profondément regrettable. Nous soutenons, nous Suisses, que c'est contraire à la lettre et à l'esprit des conventions. C'est la thèse que nous avons toujours avancée et défendue. Mais elle a été rejetée par tous les autres, sans distinction. On nous a répondu que l'état de choses contractuel vaut pour le temps de paix et qu'en temps de guerre, les nécessités militaires l'emportent. Nous avons dû ainsi non pas nous accomoder de la chose, mais nous en occuper et intervenir non seulement pour la correspondance échangée entre la Suède et la Suisse, par exemple, mais aussi pour celle échangée entre l'Amérique et la Suisse, où la censure n'était pas exercée, appliquée par les mêmes autorités et les mêmes pouvoirs. Nous avons envoyé des agents pour discuter sur place. L'administration des PTT nous a constamment soutenu dans nos efforts. Je crois que la situation s'est améliorée, mais je ne la tiens pas pour satisfaisante. Vous dire qu'elle redeviendra complètement normale avant la fin de la guerre est une promesse que je me garderai de faire, parce que je n'y crois pas. Nous aurons à lutter; j'ajoute que nous aurons à lutter aussi longtemps que le monde ne sera pas sorti du cataclysme dans lequel nous avons été entraînés, cataclysme qui nous vaut les difficultés auxquelles a fait allusion M. Schmid dans son exposé, difficultés graves, parfois énormes - et vous savez que je n'aime pas beaucoup employer des termes excessifs - difficultés contre lesquelles nous nous dressons de toutes nos forces, mais que nous ne pouvons pas toujours écarter et, surtout, immédiatement écarter. Je comprends très bien qu'en Suisse on ait parfois l'impression que nous ne faisons pas tout ce que nous pourrions faire et que nous n'obtenons pas tout ce que nous devrions obtenir. On compare volontiers - un orateur précédent l'a déjà fait - la position des étrangers en Suisse avec la position des Suisses à l'étranger. Il est incontestable que la position des premiers est très supérieure, dans la plupart des cas, à celle des seconds. Mais nous ne le regrettons ni en droit, ni en fait.

Nous ne le regrettons pas en droit parce que, même si on nous cause des dommages ailleurs, nous, Suisses, nous ne devons pas nous laisser entraîner dans la voie de la violence et de l'animosité, non seulement parce que nous sommes un petit pays, mais parce que nous sommes la Suisse, toujours très respectueuse du droit. Nous devons respecter les obligations internationales et les principes généraux de l'humanité.

Mais c'est surtout en fait que je ne le regrette pas.

Pourquoi est-ce que les étrangers sont mieux en Suisse que les Suisses à l'étranger? Parce que la Suisse est relativement heureuse, alors que l'étranger est devenu un enfer de feu et de sang. Il va de soi que nos colonies du dehors ne peuvent pas échapper complètement au sort de la communauté dans laquelle elles vivent. C'est la raison de cette disparité, de cette inégalité, ce qui ne signifie pas du tout que nous nous en accommodons et que nous ne faisons rien pour l'atténuer.

Je voudrais bien, comme on me l'a demandé, renseigner dans le détail le parlement et, par lui, le peuple suisse, sur tous les problèmes que nous avons à résoudre. Ce sont dix, vingt, cent problèmes journaliers, toujours semblables et pourtant différents. Mais le temps me manquerait pour cela et, de plus, cela m'empêcherait de résoudre les problèmes du lendemain et du surlendemain. Or, c'est à cela que je dois penser.

Par contre, je ne vois pas d'inconvénient à dire quelle attitude nous prenons, quels sont les principes généraux que nous suivons. Ils sont simples. Je ne reviens pas sur l'indépendance et la neutralité. C'est comme si je disais: "Aimes-tu ta mère?" La question est presque injurieuse. Il en est de même pour l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

Nous devons rester attachés au droit, non seulement à la solidarité européenne, comme l'a rappelé M. Rusca, mais encore à la solidarité universelle. Il y a encore les principes sacrés de l'humanité. Ce sont ces trois aspirations qui nous guident dans notre activité. Ils n'ont pas toujours la force qu'il

faudrait, dans une période où la violence commande et tente de vaincre. Mais ce n'est pas un motif pour les abandonner et je puis vous donner l'assurance que nous ne le ferons jamais.

Dois-je entrer en discussion sur certaines petites questions posées? M. Schmid m'a demandé des renseignements sur la situation des Suisses en Extrême-Orient. D'une manière générale, les renseignements que nous avons à ce sujet sont extrêmement sommaires et fragmentaires - cela non seulement pour les Suisses, car il y a d'innombrables difficultés de transport et de communication.

Les rapports que nous recevons remontent parfois à des semaines, voire à des mois en arrière. Cependant, je puis dire qu'en Extrême-Orient le régime d'occupation militaire des territoires est appliqué beaucoup plus largement encore qu'en Europe et avec une rigueur plus grande. Lorsqu'on se heurte non pas aux pouvoirs civils ou politiques mais aux pouvoirs militaires, en temps de guerre, on a des difficultés accrues à obtenir satisfaction.

Pour le surplus, le devoir que j'ai de veiller à ce que la situation non seulement des Suisses, mais des étrangers d'Extrême-Orient dont le sort nous a été confié ne soit pas aggravée par des déclarations prématurées ou incomplètes, m'engage à prier M. Schmid de venir auprès de moi. Je le recevrai volontiers et lui donnerai les quelques précisions que je possède. Je passe à un problème plus délicat, celui de nos relations de presse.

On a rappelé l'incident regrettable de l'automne dernier, celui appelé l'incident du ministre Schmidt, chef de presse du Ministère des affaires étrangères du Reich, qui s'est exprimé sur le compte d'une certaine presse suisse et de certains journalistes suisses - car je ne dois pas m'écartier de l'exactitude et de la vérité - dans des termes qui n'étaient certainement pas justifiés et que nous ne pouvions pas admettre. Nous l'avons immédiatement déclaré et proclamé avec une netteté qui, certainement, n'a pas laissé à désirer pour ceux auxquels cela était destiné. Nous ne nous sommes pas contentés de cela. Bien entendu,

nous avons fait des démarches et sommes intervenus à Berlin et à Berne. Nous avons examiné de près certaines allégations ou informations qui avaient été avancées et avons ainsi pu constater que, dans la plupart des cas - il y a des exceptions à toutes les règles - elles reposaient sur des renseignements qui devaient être incomplets ou sur des appréciations qui n'étaient pas très sûres. Nous l'avons fait remarquer et nous avons tiré les conclusions.

Etais-il nécessaire de revenir sur cet incident, dans notre rapport de gestion, tout d'abord, dans ce débat ensuite? C'est à vous que je poserai la question et c'est vous qui la résoudrez. Ce que nous pouvons constater, vous et moi, c'est que nous n'avons jamais admis de pression sur l'activité de notre presse et que, très certainement, malgré l'incident de l'automne 1942, la presse suisse écrit en juin 1943 au moins avec autant de liberté qu'auparavant; c'est là l'essentiel! Nous demandons et avons toujours demandé à la presse suisse de s'inspirer de la politique de neutralité du pays de manière à éviter, où que ce soit, dans quel esprit que ce soit, d'émettre le moindre doute sur la volonté de notre peuple d'être neutre et de faire respecter sa neutralité quoi qu'il arrive. Nous avons demandé à la presse suisse - et elle le faisait - d'informer avec sincérité et objectivité le peuple suisse. Nous lui avons demandé et lui demandons encore de toujours garder la dignité qui convient à un Etat politiquement mûr comme le nôtre, à un Etat aussi qui volontiers envisage sa mission dans la compréhension et son devoir dans la conciliation. Je dois dire que d'une manière très générale la presse suisse s'inspire de ces pensées, - je n'irai même pas jusqu'à dire "directives", il est préférable que ce soient des pensées, qu'elles soient aussi spontanées et aussi naturelles aux rédacteurs qu'elles le sont aux hommes responsables de la politique du pays. Et nous entendons bien maintenir cette situation de notre presse suisse. Nous le faisons. Evidemment, il y a toujours des erreurs, des oublis, des incidents, ils sont inévitables

et fort regrettables, mais nous faisons dans son ensemble à la presse suisse la plus grande confiance et nous lui demandons de nous faire la même confiance pour la défense de ses intérêts et de sa liberté.

Est-ce que je dois aller plus loin? Est-ce que vous voulez décidément que je m'exprime au sujet de la presse française? Est-ce que la situation de la presse suisse en France est pire ou meilleure que la situation de la presse française dans son propre pays?

Répondre à cette question, c'est répondre à celle que l'on m'a posée. Il va de soi que les circonstances dans lesquelles vit notre grande voisine de l'ouest ne sont pas propices à des relations intellectuelles très étroites. Nous pensons que ces relations, qui sont ralenties et parfois suspendues, reprendront; nous souhaitons qu'elles reprennent bientôt avec l'ampleur et le profit que nous en tirions les uns et les autres. Mais actuellement, demander pour la presse suisse en France une situation qui ne correspond pas à la réalité française momentanée, c'est demander non pas l'impossible, c'est presque demander le paradoxe, et je suis trop sûr de votre sagesse pour penser que vous l'exigiez.

M. Rusca, lui, a abordé un autre problème, d'un ordre très différent et très général, mais qui n'est pas moins délicat. Il s'est demandé si notre neutralité, qu'il admet comme la maxime fondamentale de notre politique extérieure, devait nous condamner à ne rien voir au delà de nos frontières - ce sont les termes qu'il a employés.

Il va sans dire que tel n'est pas et tel ne peut être le cas: notre neutralité ne doit pas nous amener à nous enfermer dans notre tour d'ivoire; ce serait non seulement sa condamnation à elle; ce serait, un peu plus tôt ou un peu plus tard, notre condamnation à nous. Notre neutralité doit être active. Elle est active, Messieurs, et s'il est nécessaire, je vous rappellerai qu'en ce moment nous sommes chargés, nous, la Suisse, de la représentation et de la défense à l'étranger des intérêts de trente Etats! C'est dire que non seulement nous voyons pour nous, mais

que nous voyons aussi pour les autres, que nous devons avoir nos regards portés dans toutes les directions et nos yeux ouverts sur chaque territoire. Nous participons ainsi d'une manière extrêmement intense à la vie internationale, nous constatons quelle est son évolution, son développement et il va de soi que nous en tirons au fur et à mesure les conclusions et les enseignements qui s'imposent.

Notre préoccupation première c'est de maintenir l'indépendance et la neutralité du pays, son existence dans la paix. Notre deuxième préoccupation - je les série dans le temps beaucoup plus que dans l'ordre d'importance - c'est d'assurer à la Suisse sa place dans le monde de demain, ce monde que nous ne connaissons pas encore, ce monde qui s'enfante dans la douleur et dans quelle douleur! Nous songeons autant à demain que nous travaillons pour aujourd'hui. Et je puis assurer M. Rusca qu'à moins que décidément le destin ne nous soit contraire, nous ne serons pas absents lorsque sonnera l'heure où ce destin se fixera. Jusqu'à maintenant, la Suisse n'a jamais été absente, elle ne le sera pas non plus dans l'avenir; et si vous devez, Messieurs, nous demander quelle sera notre attitude quand les problèmes de l'après-guerre se poseront, vous vous direz que nous appliquerons les principes qui furent toujours les nôtres: la liberté, l'autonomie, le respect des personnalités, qu'il s'agisse d'Etats, qu'il s'agisse d'individus, la solidarité aussi, la conciliation et la compréhension. Personne plus que la Suisse ne saluerait, si elle apparaissait, une organisation internationale faite pour la tranquillité, pour la prospérité et le bonheur de l'humanité.

Et maintenant, si vous avez à porter un jugement sur notre politique internationale, posez-vous la question: La Suisse a-t-elle augmenté son crédit, a-t-elle augmenté son autorité pendant ces quatre années de guerre? Si oui, sa politique est bonne. Je ne pense pas que vous puissiez répondre non.

(Applaudissements.)